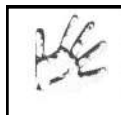




ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de juillet 2021
de la Section Académique du
SNETAA FO
32, avenue Danton,
17000 La Rochelle
snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

208



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial de la S3
- p.2 : Les CAPA
- p 3 : Départs en retraite. Info Retraite. Retraites
- P 4 : Contacts académiques rentrée 2021

Le SNETAA FO s'affirme être le syndicat des enseignants de la voie professionnelle et des personnels d'éducation (PLP, CPE, CTEN ASSEDU AESH)

Au Conseil National du SNETAA FO, d'AGDE, Pascal VIVIER, notre Secrétaire Général a rappelé la ligne du SNETAA à propos de la réforme de la voie professionnelle et de la réforme de la Fonction Publique. Si certains, parmi nos adversaires syndicaux, lors de la dernière campagne des élections professionnelles, ont voulu faire croire que lorsque le SNETAA disait « cette réforme n'est pas la nôtre » il la soutenait, ils en sont pour leurs frais. Nous sommes opposés à cette réforme. Le SNETAA a participé aux réunions de travail avec le Ministère et la DGESCO jusqu'au bout pour arracher des améliorations mais sans rien signer.

Et des victoires, nous en avons eu au National comme dans les Académies, sur la réforme et sur bien d'autres sujets : 1250 postes sauvés. C'est le SNETAA qui les a obtenus.

Enseigner en BTS, c'est dans le statut des PLP. Cette année-là, le ministère avait acté pour 16 postes. En 2021, au niveau académique, le SNETAA n'a eu de cesse de revendiquer ce droit et le Rectorat a fini par écrire clairement que « les PLP seraient prioritaires sur les postes de BTS ».

Nous sommes en pleine période de corrections. Quand le ministère a octroyé 5 euros de la copie de bac, c'était seulement pour les bacs généraux. Qui s'est battu pour obtenir que cela soit pour toutes les copies quelques soient les séries : le SNETAA.

Qui pendant cette pandémie a demandé à ce que les élèves, sans aucune mise en danger, reviennent rapidement sur site afin qu'ils ne perdent pas le geste professionnel, encore le SNETAA.

Si en Juillet, dans l'Académie les collègues profs principaux de 3ème SEGPA vont enfin percevoir la part ISOE modulable de la prime d'orientation, c'est par la pugnacité répétée du SNETAA au Ministère et au Rectorat. Merci à Jean Paul GARRIBOTTO qui s'est saisi du dossier pour le SNETAA académique.

Je ne ferai pas ici la liste exhaustive de tout ce que nous avons gagné parce que le SNETAA FO sait de quoi il parle quand il parle des PLP. Le SNETAA, c'est le syndicat de terrain des PLP. Lors des recours, le SNETAA a su encore le montrer en défendant des situations individuelles, de par son réseau de référents dans les établissements. Quasiment tous les dossiers que nous avons évoqués sont partis à l'arbitrage, chez la Rectrice, signe d'une réponse possible à apporter. A l'heure où j'écris cet édit, les services n'ont pas communiqué sur les résultats de ces recours. Les services sont débordés. Avec la fin des CAPA, c'est un travail titanesque qui les submerge pour permettre avec nos interventions d'améliorer la situation des collègues.

Les dernières convocations tombent et les collègues sont épuisés. Chacun va pouvoir partir en vacances, bien méritées. C'est ensemble que nous continuerons de montrer aux nouvelles promotions d'élèves, qu'elles ont fait le bon choix : celui du Lycée Professionnel et de la Formation Professionnelle initiale publique et laïque sous statut scolaire. Si par « nécessité de service », vous avez besoin de nous contacter durant l'été, n'hésitez pas à le faire et reportez-vous aux contacts SNETAA FO qui restent à votre écoute durant l'été. Vous les trouverez en fin de journal.

La Rochelle, le 8 juillet 2021, Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique

Les CAPA ou Commissions pour Annuler les Promotions Administratives !

Petit rappel du fonctionnement de l'avancement

- Pour la classe normale, trois rendez-vous de carrière : 6ème, 8ème et 9ème échelon avec deux ans d'ancienneté. L'avis final obtenu au 3ème rendez-vous de carrière est fixe jusqu'à l'accès à la Hors classe. Le problème est bien là, car si vous êtes satisfaisant et même très satisfaisant, autant vous dire que l'accès à la Hors classe s'éloigne, s'éloigne... Si la patience est une vertu, elle a aussi ses limites !
- Pour la Hors classe, il faut traverser le tunnel du 1^{er} au 7ème échelon (depuis janvier 2021)...
- Passage à la classe exceptionnelle vivier 1 ou vivier 2 sur candidature, pour un tout petit nombre d'élus (journal n°205) !
- Et la cerise sur le gâteau, l'échelon spécial, seul et unique passage de revalorisation existante dans le PPCR !!!! Combien d'entre nous irons jusqu'à cette ultime phase ????

Revenons maintenant au lundi 26 avril 2021, lundi de reprise, lundi de CAPA sur les recours demandés par les collègues concernant les avis PPCR... 11 items évalués (3 par l'inspecteur, 3 par l'inspecteur et le proviseur, 5 par le proviseur seul, avec 1 avis pour chaque item " à consolider ", " satisfaisant ", " très satisfaisant ", " excellent ").

Après... mystère et boule de gomme : l'administration (DPE, DRH, inspecteurs) transforme ces 11 avis en un seul, pour répondre à des quotas - 30 % d' "excellent ", 45 % de " très satisfaisant "- à la parité... des avis motivés par des inspecteurs, des proviseurs, dans le sens du vent... Vous avez compris que tout se passe dans une transparence absolue, avec une équité sans faille...

Imaginez : 8 " très satisfaisant ", et 3 " satisfaisant "... qui donnent un avis global... " satisfaisant " ! Si on note nos élèves de cette façon, il est clair que le premier inspecteur qui passe va nous faire une remontée de bretelles : bienveillance, notation positive, motivation. Mais pour les profs, ça se fait sans aucun problème. L'ensemble des syndicats est contre, mais l'administration valide tout de même !!!! Aujourd'hui, comment expliquer à une collègue qu'elle verra peut-être son passage à la Hors Classe validé en toute fin de carrière, avec son avis " satisfaisant " pérenne, posé des dizaines d'années avant, par une administration obnubilée par les quotas, les chiffres, la masse salariale..., et ceci malgré ses 8 " très satisfaisant " ? Comment expliquer à une autre collègue qui se voit décorée d'un " satisfaisant " en éthique par son proviseur pour s'être opposée au départ d'élèves de CAP, décision retoquée par la DASEN et la Rectrice. Et l'administration d'argumenter sur la manière de s'opposer à son proviseur qui lui permet de valider ce " satisfaisant " en éthique. De qui se moque-t-on ? D'autant que la même administration n'a pas de dossier pour juger de la situation, elle le dit elle-même ! Elle valide donc les yeux fermés le règlement de compte entre une enseignante et une proviseure. Attention, ne vous opposez pas à votre proviseur, sinon, vous vous en mordrez les doigts... enfin surtout pour la Hors Classe !

Le troisième rendez-vous de carrière est un rendez-vous pour faire un bilan : ici rien de tel, on juge sur le dernier incident ! Bienveillance quand tu nous tiens.

Le PPCR ne devait-il pas être un moyen de revaloriser les enseignants ? de mieux les considérer ? Le SNETAA FO avait prévenu, convaincu de l'instauration d'un jeu de dupes ! C'est bien pour cela qu'il n'a pas voté pour le PPCR et qu'il dénonce les annonces faites dans le cadre du Grenelle de l'éducation qui remettent en cause les modalités de promotion !!

Position réaffirmée lors du Conseil National du SNETAA FO de juin 2021.

Christelle Butraud et Jean-Luc Germaneau, Commissaires Paritaires



Info retraite...

Vous êtes concerné par un **départ anticipé pour carrière longue**.

Vous remplissez les deux conditions, avoir cinq trimestres validés et cotisés avant la fin de l'année de l'âge de vos 20 ans et avoir le nombre de trimestres validés, cotisés ou assimilés requis, soit 160 à 172 trimestres, selon votre année de naissance.

Attention : le simulateur de l'ENSAP ne sait pas prendre en compte, sauf évolution récente, les simulations pour les "carrières longues", et plus généralement lorsqu'on entre une date de départ qui correspond à un âge de départ avant 62 ans.

Un numéro de téléphone : le 02 40 08 87 65, numéro des services des retraites de l'Etat, vous permettra de pallier ce problème.

Munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale et préparez vos questions. Vous serez accompagné pour bénéficier d'une simulation retraite qui sera limitée à trois hypothèses de départ.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre référent retraite académique, M. Raymond Valade, au 06 89 44 69 98 ou par mail à raymond.valade23@gmail.com.

Jean-Paul Garribotto, Membre du Bureau Académique



Départ en retraite : 2021 c'est l'année de la retraite pour **Sophie Texier** membre du Bureau National et aussi Secrétaire Départementale de la Vienne (S2 du 86)

L'équipe académique la remercie pour ses loyaux et précieux services depuis bien des années. Un tui-lage, depuis le Conseil Académique du SNETAA FO de La Rochelle du 25 août 2020 en présentiel, entre Sophie et **Jérôme Noël**, PLP hôtellerie, se fait déjà en douceur. Il assiste notre S2 du 86, avec une transition cooptée par l'équipe académique.

Il en va de même en Charente-Maritime où **Vincente Gonzalvez** a accepté d'assister **Bénédicte Moulin** pour le secrétariat SNETAA du 17. Merci à Jérôme et à Vincente pour leurs accords. Ils sont déjà au travail dans la tradition des militants du SNETAA dont Sophie et Bénédicte font partie.

L'équipe académique du SNETAA FO appelle à les soutenir et leur faire toute confiance.



Tu pars en retraite, ou tu y es déjà, ...

Garde le contact en maintenant ton adhésion au SNETAA. Malgré le confinement la réunion Retraite Retraitables Retraités a bien eu lieu en décembre 2020, en visioconférence. Nous devrions nous retrouver en présentiel en décembre 2021.

Le matin, les retraités se retrouveront pour débattre de l'actualité et des mandats du SNETAA, l'après-midi après un repas fraternel entre retraités, les retraitables qui le souhaitent viendront préparer leurs futures retraites avec notre référent académique Raymond Valade.

Au 1er janvier 2021, nos pensions ont été revalorisées de 0,4%, mais personne ne croit que cette « revalorisation » permette de rattraper les pertes cumulées depuis 20 ans. Les prix ont augmenté de 13 % en douze ans, alors que les pensions nettes n'ont progressé que de seulement 8,60 %. Alors avec le SNETAA FO et sa Confédération revendiquons une véritable revalorisation et défendons notre pouvoir d'achat.

Un guide de retraites actualisé (le guide du SNETAA) sera disponible à la rentrée 2021.

L'équipe académique des Retraités

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](http://www.snetaa.org) en ligne sur <http://www.snetaa.org>

SECRETAIRE ACADEMIQUE (S3) Bénédicte MOULIN 06 10 64 54 69 snetaa.s3.poitiers@gmail.com (+ Membre du CAEN et CHSCTA)			
TRESORIER ACADEMIQUE - Stéphane Contamines - snetaa16@orange.fr 06 20 22 46 15			
Membre du CTA - Henri LALOUETTE : 06 67 30 60 78 sgudfo16@gmail.com			
SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX S2			
(16) Stéphane CONTAMINES Formation Syndicale Réfèrent GA	06 20 22 46 15 snetaa16@orange.fr	(17) <i>B. MOULIN</i> Assistée de Vincete GONZALVEZ	06 10 64 54 69 snetaa17@gmail.com 06 69 20 51 57 snetaa17@gmail.com
(79) Henriette MEUNIER	06 04 13 60 21 snetaafo79@gmail.com	(86) <i>Sophie TEXIER</i> Assistée de Jérôme NOEL	06 89 96 51 91 stsophie.texier@gmail.com 06 62 21 17 99 jerome.noel@ac-poitiers.fr
COMMISSAIRES PARITAIRES ACADEMIQUES (Pour les PLP Titulaires et Stagiaires)			
Bénédicte MOULIN (17)	06 10 64 54 69 snetaa.s3.poitiers@gmail.com	Sophie SOUDANT (17)	06 09 07 50 65 Sophie.Soudant@ac-poitiers.fr
Jean-Paul GARRIBOTTO (86)	06 59 31 10 53 snetaa.fo.86@gmail.com	Catherine OLEINIK (86)	06 33 05 83 98 catherineoleinik@gmail.com
Christelle BUTRAUD (16)	07 78 69 37 77 bruneausnetaa@gmail.com	Nicolas ESPAGNAT (17)	06 81 09 95 21 espagnat46@yahoo.fr
Jean-Luc GERMANEAU (79)	06 04 01 13 87 germaneau.snetaa@gmail.com	Clémentine LAVERGNE (17)	06 03 48 01 61 clementine.lavergne@ac-poitiers.fr
COMMISSAIRE PARITAIRE NATIONAL : Henri LALOUETTE 06 67 30 60 78 sgudfo16@gmail.com			
CORRESPONDANT EREA/SEGPA		REPRÉSENTANTE DES ENSEIGNANTS AUX COMMISSIONS CONTRACTUELS	
Jean-Paul GARRIBOTTO	06 59 31 10 53 snetaa.fo.86@gmail.com	Marie LEVALLOIS	06 50 76 33 01 levalloismarie@gmail.com
CORRESPONDANTE AESH		CORRESPONDANT LAÏCITE	
Virginie GUEDON	06 22 26 40 07 guedon.gwad@gmail.com	Yves-Henri SAULNIER	06 73 34 37 95 yhsaulnier@gmail.com
CORRESPONDANT DDFPT (CHEF DE TRAVAUX)		CORRESPONDANT RETRAITES	
Françoise BUREAU	06 52 96 92 62 bureau.francoise@free.fr	Raymond VALADE	06 89 44 69 98 raymond.valade23@gmail.com
SITE INTERNET		JOURNAL ACADEMIQUE	
J-Luc GERMANEAU	06 04 01 13 87 snetaa.web.poitiers@gmail.com	J-Pierre ARDON	06 82 12 26 27 snetaa.poitiers@orange.fr
Notre site internet académique : http://snetaa.poitiers.free.fr ; site national https://www.snetaa.org/			